



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tarifs

Question écrite n° 81866

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'augmentation des tarifs dans le secteur de l'énergie, mise en lumière dans le rapport du médiateur de l'énergie, M. Jean Gaubert, rendu public le 16 juin 2015. Ce rapport fait état de la situation particulièrement alarmante des tarifs, suite à l'ouverture de ce marché à la concurrence, le 1er juillet 2007. Il s'agissait de faciliter la baisse des tarifs par la concurrence. Le bilan de cette libéralisation d'un des pans d'activité les plus importants de notre économie, est dramatique. Huit ans après son lancement, peu de Français ont eu confiance dans cette réorganisation de l'offre. Seulement 9,6 % d'entre eux ont choisi un fournisseur alternatif d'électricité et 16,7 % ont changé de fournisseur de gaz, ce qui démontre la défiance de la population à l'égard de cette mesure. Ceux qui ont choisi cette solution n'ont toutefois pas forcément fait le bon choix. En effet les tarifs appliqués par les fournisseurs alternatifs d'énergie sont les mêmes qu'avant la libéralisation du secteur. À cela s'ajoute l'explosion du nombre de litiges entre les fournisseurs d'énergie et leurs clients. 14 412 litiges ont été recensés en 2014 en majorité avec des fournisseurs alternatifs. L'entreprise italienne ENI, apparue sur le marché français en 2007, impliquée dans de nombreux contentieux, est pointée du doigt. De plus, alors que la concurrence était censée faire baisser les prix, c'est l'effet inverse qui s'est produit. Depuis 2007, les tarifs du chauffage électrique ont augmenté de 33 %, ceux du chauffage à gaz (36 %) et des autres modes de chauffage (35 %) également. Globalement, c'est l'ensemble des tarifs qui ont augmenté de près de 35 % en 7 ans. Cette augmentation s'accompagne, sur la même période, d'une hausse continue des contributions au service public de l'électricité (CSPE). Sur la période 2007-2015, la CSPE concernant le chauffage électrique est passée de 48 euros en 2007 à 211 euros en 2015. La CSPE des autres modes de chauffage a elle aussi, augmenté de 22 euros en 2007 à 94 euros en 2015. Cette double augmentation des prix n'est pas sans conséquence pour les Français. Elle aggrave la paupérisation de la population. 42 % des usagers affirment qu'ils ont restreint leur chauffage au cours de l'hiver 2013-2014. Le bilan de la libéralisation du secteur de l'énergie en France est catastrophique et il est temps d'y mettre fin. D'autant qu'avec le renouvellement du parc énergétique français prévu dans les prochaines années, il est à craindre une nouvelle hausse des prix pour compenser ces investissements. Cette perspective signifie des difficultés encore accrues pour nos concitoyens et leur pouvoir d'achat. Pour éviter à notre pays ce sombre destin, il est donc impératif de tirer les leçons de l'expérience et de prendre les mesures pour réguler ce secteur. La réglementation et le retour à une maîtrise publique sont une nécessité pour contenir l'augmentation massive des tarifs. Il souhaiterait savoir si elle est prête à agir pour permettre une stabilisation voire une baisse des tarifs appliqués.

Texte de la réponse

Les prix de l'électricité et du gaz obéissent à de nombreux déterminants. L'ouverture à la concurrence a coïncidé avec une tendance haussière des prix, sans lien direct avec elle. Ainsi, les prix du gaz pour les consommateurs finals sont principalement influencés par les variations des cours internationaux du pétrole et du gaz, tandis que les prix de l'électricité, après une période de baisse au cours des années 1990 et au début des années 2000, ont été orientés à la hausse, dans un contexte de reprise des investissements, à la fois au niveau de la

production (maintenance du parc, renouvelables) et des réseaux. Dans ce contexte, le Gouvernement s'est attaché à revoir la méthode de construction des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz, afin de garantir la transparence pour les consommateurs, de renforcer l'incitation à la maîtrise des coûts, et de limiter les hausses. L'ouverture à la concurrence, qui est désormais une réalité sur l'ensemble des segments de clientèle, contribue également à inciter les opérateurs à maîtriser leurs coûts ; de fait, les fournisseurs alternatifs proposent aujourd'hui des offres compétitives, tant en électricité qu'en gaz, qui permettent aux consommateurs de faire des économies. Enfin, le Gouvernement entend intensifier sa lutte contre la précarité énergétique via la mise en place d'un chèque énergie, prévu par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, qui bénéficiera à l'ensemble des ménages modestes, quelle que soit leur énergie de chauffage. Pour aider les consommateurs à réduire leurs factures d'énergie, le Gouvernement encourage également les actions de maîtrise des consommations au travers d'un plan d'action ambitieux en faveur de la rénovation des bâtiments existants combinant soutiens financiers, accompagnement des particuliers, formation des professionnels et mesures réglementaires. Ainsi la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte introduit un objectif de réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050, par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030, ainsi que des dispositions visant à profiter la réalisation de travaux importants (ravalement, toiture, extension...) pour améliorer significativement la performance énergétique de tous les bâtiments. S'agissant de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), le Gouvernement envisage de proposer une réforme d'ensemble du dispositif dans le cadre du prochain projet de loi de finances, et étudie actuellement différents scénarios, y compris la possibilité un élargissement de l'assiette de la taxe à d'autres énergies. Le Gouvernement est par ailleurs attentif au maintien d'une qualité de service de haut niveau. Les réclamations font l'objet d'un suivi régulier par la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, qui montre globalement une tendance à l'amélioration au cours des dernières années, même si certains dysfonctionnements ont pu être relevés.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81866

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4668

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7209